

Montréal le 5 novembre 2019

Par poste

Monsieur Michel Lagacé
Président
SÉMER
1000, chemin du dépotoir
Cacouna (Québec) G0L 1G0

**Objet: Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat
et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017**

Monsieur le président,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 24 octobre 2019 transmise à son président, Monsieur Jocelin Dumas, ayant trait à l'entente que SÉMER a signée avec Énergir s.e.c. relativement à la vente de biométhane compressé renouvelable.

Cette entente sera vraisemblablement traitée dans le cadre du dossier en cours R-4008-2017, déposé par Énergir et portant sur la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable. Ainsi, votre lettre a été déposée aujourd'hui à titre d'observations écrites dans ce dossier et soumise à l'attention de la formation de régisseurs chargée de l'étudier. Vous pourrez la trouver sur le site internet de la Régie, accompagnée de la présente lettre, à l'aide du chemin d'accès suivant : *Audiences et Décisions/ Audiences en cours/Gaz naturel-Énergir/ Dossier R-4008-2017*, sous la rubrique *Observations* (pièce D-0001).

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml